que nos droits reconnus à Berlin peuvent tirer toute leur valeur. C'est par ces négociations directes seules que notre protectorat pourra s'établir au Maroc.

— C'est tout à fait exact, a opiné M. Caillaux.

— Le gouvernement doit donc préciser dans un traité nos rapports avec le maghzen, obtenir l'acceptation de ce texte par le sultan, en communiquer la teneur à la Chancellerie allemande et l'annexer à l'accord du 4 novembre.

— Je puis déclarer à la Commission que le gouvernement délibérera à ce sujet, a dit M. Caillaux.

— La meilleure méthode de travail consisterait à assurer au Sénat le moyen de discuter en même temps les deux textes afin que le débat soit complet, a insisté M. Ribot.

— Je ne puis que formuler d'expresses réserves jusqu'au moment où le gouvernement aura délibéré, a répété M. Caillaux.

Nous devions marcher au secours des européens enfermés à Fez

Le ministre des Affaires étrangères a donné connaissance de la correspondance relative à l'expédition de Fez. Parmi les documents se rapportant à l'expédition de Fez, il en est qui établissent de la façon la plus nette que l'Allemagne n'était aucunement fondée à s'élever contre la nécessité de secourir la capitale du Maroc. C'est ainsi qu'il existe, notamment, un télégramme dans lequel il est dit que le consul d'Allemagne, comme ses collègues, a déclaré qu'il enverrait ses nationaux à la côte aussitôt qu'il le pourrait, pour éviter qu'ils ne fussent massacrés.

Ce télégramme est daté du 24 avril dernier.

Les consuls anglais, italien et espagnol avaient demandé à notre consul le secours de la France. Lors du retour de la mehalla Brémond à Fez, le consul allemand fut des premiers à féliciter l'officier français de la rapidité avec laquelle il était arrivé sous les murs de la ville assiégée.

Parmi les autres pièces lues par M. de Selves figurent les instructions données au général Moinier. Ces instructions sont rédigées dans une forme très modérée. Elles prévoient à la fois la nécessité d'assurer l'ordre à Fez et l'évacuation progressive de cette ville par les troupes françaises, aussitôt que la possibilité en serait reconnue.

Ce qui s'est dit à Kissingen

La partie la plus importante du débat s'est ouverte à ce moment. M. de Selves a donné lecture des rapports adressés en juin par notre ambassadeur à Berlin sur ses entretiens avec MM. de Bethmann-Hollweg et de Kiderlen au sujet de la présence de nos troupes à Fez.

Sur des instructions de M. Cruppi, l'Allemagne manifestant une constante mauvaise humeur, M. Cambon se rendit auprès du chancelier à Berlin. L'entretien, empreint de cordialité, ne s'écarta pas des généralités. Pour préciser l'objet de sa démarche, M. de Bethmann-Holweg conseilla à M. Cambon de se rendre auprès de M. de Kiderlen, en traitement aux eaux de Kissingen.

Les entretiens entre M. de Kiderlen et M. Cambon, portèrent sur tous les sujets : ports, douanes, chemins de fer, instructions données en ce qui concerne l'expédition de Fez, rapports généraux de la France et de l'Allemagne, exécution de l'accord de 1909, etc.

M. de Kiderlen reconnut dans l'un de ces entretiens que, sous la réserve de l'égalité économique, cet accord consacrait le désintéressement politique de l'Allemagne. Après avoir constaté que les différentes questions pendantes entre les deux pays devaient être résolues, M. de Kiderlen en vint à dire à notre ambassadeur, qui constatait aussi la nécessité d'en finir avec une politique de coups d'épingle :

— Il faut en finir. Il faut que l'accord se fasse...

— Sans doute, répliqua M. Cambon, mais sur quelles bases ? Où trouverons-nous le point de contact ? Je dois vous déclarer que l'opinion française n'acceptera jamais un accord établi sur la question même du Maroc.

M. de Kiderlen resta silencieux, observant une attitude interrogative. Après quelques instants de silence, M. Cambon ajouta : « Cherchons ailleurs... »

Le soir même, M. Cambon rentrait à Paris : « Pour chercher des instructions complémentaires », dit-il au ministre.

Dans son rapport à M. Cruppi, notre ambassadeur ajoute : « J'ai agi conformément aux instructions que vous m'avez suggérées. »

MM. Monis et Fallières ne savaient rien

La fin de cette lecture, écoutée dans le plus profond silence, s'est terminée par une exclamation générale; un commissaire, résumant l'étonnement unanime, a fait observer : « Comment M. Caillaux a-t-il pu affirmer que seules des questions d'ordre économique avaient fait l'objet des entretiens de Kissingen, alors que notre ambassadeur y a émis l'idée de compensations à donner à l'Allemagne en dehors du Maroc ? »

Les commentaires et les manifestations de surprise allaient leur train, quand M. Monis s'est levé et a demandé la parole. Dans le silence impressionnant il a déclaré : « Comme président du Conseil, j'ai ignoré les instructions données à notre ambassadeur et ce qui s'est dit à Kissingen. Le Conseil des ministres n'en a jamais délibéré. J'affirme que M. le président de la République n'en a rien su non plus. »

A la suite de cet aveu, pendant plusieurs minutes, l'indignation a fait place à la stupeur. Les commissaires se regardaient stupéfaits, n'osant accabler de la moindre parole l'ancien président du Conseil, après cet aveu lamentable.

L'indignation éclata ensuite, mais un commissaire proposa d'entendre M. Cruppi. Finalement, on remit à plus tard d'éclaircir l'affaire, l'heure étant fort avancée.

M. de Selves a présenté un dossier tronqué

Tout l'exposé du ministre des Affaires étrangères a été suivi avec une attention minutieuse par M. Raymond Poincaré, qui procédait à un pointage sévère des pièces soumises à la Commission.

Quand M. de Selves eut terminé, M. Poincaré l'interrogea :

— Votre exposé est-il terminé et nous avez-vous donné lecture de tous les documents que vous comptez remettre à la Commission ?

— Parfaitement ! répondit M. de Selves.

— Alors votre dossier est incomplet, répliqua M. Poincaré. Il manque cinq documents. »

M. de Selves compulsa inutilement ses papiers. Il promit de faire des recherches.

La Commission a donné rendez-vous aux ministres pour samedi ; ils s'expliqueront sur l'incident d'Agadir.

*

Les incidents qui ont marqué cette troisième séance de la Commission ont fait l'objet de nombreux commentaires dans les couloirs du Luxembourg.

Laissant aux commissaires le soin de rechercher la vérité sur les négociations diplomatiques officielles, les sénateurs ont échangé leurs impressions et leurs renseignements sur le rôle officieux de certains personnages dans nos relations extérieures. Un de ces agents secrets a joué un rôle prépondérant dans la préparation des négociations congolaises. Émissaire financier autant que politique, il a visité les chancelleries, contrecarré l'action des ambassadeurs et, couvert par de hauts personnages il a favorisé des entreprises privées sans profit pour l'intérêt public. Son nom se retrouve dans toutes les conversations et l'on doit s'attendre à le voir figurer au débat.

On a beaucoup remarqué les continuels oublis et les omissions de M. de Selves dans ses exposés. Devant la Commission, il a souligné les maladresses commises à la Chambre au sujet des protestations adressées à l'Espagne contre l'occupation de Larache.

Les rapports de M. Cambon sur l'entrevue de Kissingen ont donné l'impression à tous les commissaires que de ce moment date véritablement l'offre des compensations congolaises.

« Il faisait pitié ! » a déclaré un commissaire parlant des aveux de M. Monis.

Mais ce qui a été tout particulièrement souligné, c'est la légèreté avec laquelle la Commission de la Chambre a examiné l'accord.

« Enfin, on commence à voir clair, a dit un commissaire après la séance. On constate que le gouvernement n'a rien dit à la Chambre. »

Et un autre ajoutait : « La Commission de la Chamber n'a rien vu ni rien su. Ce pauvre Deschanel s'est fait rouler d'une façon lamentable. »

Chambre des députés

Séance du vendredi 29 décembre (matin)

Loi de finances

L'approche du jour de l'an et des élections sénatoriales restreint de plus en plus le nombre des vaillants aux séances du matin ; il n'en est pour ainsi dire plus une seule où la cinquantaine soit dépassée.

Ce qui n'empêche pas, comme ce matin, certains amendements d'être écartés ou disjoints par 400 voix contre 115..., et des *réformes* dont les contribuables feront encore les frais d'être adoptées dans les mêmes conditions.

C'est ainsi que, sur la proposition d'un obscur socialiste, les conseillers généraux sont autorisés à s'allouer une indemnité sur les fonds du département : on peut compter qu'ils useront de la faculté, et largement, car aucun tarif n'est fixé.

Et les conseillers d'arrondissement ? M. Klotz a déclaré que, pour eux, il allait étudier la question ; de même pour celle de l'extension de l'indemnité de déplacement des délégués sénatoriaux aux conseillers généraux et d'arrondissement qui prennent, de droit, part aux élections sénatoriales.

On vote sans débat un article fixant à 12 115 755 francs la subvention de l'Etat pour les dépenses de la police municipale de Paris.

Une disposition instituant un impôt progressif sur le produit brut des jeux dans les cercles et casinos des stations balnéaires, thermales et climatériques, impôt dont la prochaine loi de finances devra fixer le taux, est également adoptée.

Deux autres présentées par M. Méquillet et acceptées par M. Massimy, le sont aussi.

L'une autorise le ministre de la Guerre à attribuer la médaille du Maroc à tous ceux qui ont pris part aux opérations depuis le 15 juin 1909.

L'autre porte qu'en dehors de la formation du tableau annuel d'avancement, aucun officier ne pourra être inscrit sur ce même tableau et promu avant ceux de ses camarades qui y sont maintenus, si ce n'est pour actions d'éclat ou faits de guerre remontant à moins d'un an et dûment justifiés.

M. Lefebvre du Prey obtient le renvoi à la Commission de l'armée d'une disposition concernant le contrôle et la régularité d'attribution des allocations aux familles nécessiteuses des jeunes soldats.

La séance se clôt sur l'adoption de l'article nouveau ci-après présenté par M. Carpot :

« A dater du 1er octobre 1912, aucun bâtiment au long cours battant pavillon français, affecté au transport des passagers et naviguant entre des ports situés à plus de cent milles l'un de l'autre, ne pourra sortir de son port d'attache s'il n'est muni d'appareils lui permettant de transmettre et de recevoir des messages par radiotélégraphie. »

Séance du vendredi 29 décembre (soir)

Séance à 3 heures, M. Brisson préside.

L'élection de Sartène est annulée

Le vote d'hier sur la validation de l'élection de M. Giordan, à Sartène, n'ayant pas donné de résultat, il est d'abord procédé à un deuxième scrutin.

Par 104 voix contre 94, les conclusions de la Commission sont repoussées : en conséquence, l'élection est annulée.

La réintégration des cheminots

L'ordre du jour appelle la discussion de la motion de M. Colly, ainsi conçue :

« La Chambre compte sur le gouvernement pour lui demander, sans délai et conformément à son ordre du jour du 14 avril 1911, les armes nécessaires en vue d'obtenir des Compagnies de chemins de fer la réintégration, dans les mêmes conditions qu'au réseau de l'Etat, des cheminots révoqués. »

M. Colly commence par rappeler l'ordre du jour du 14 avril dernier, accepté par MM. Monis, président du Conseil, et Dumont, ministre des Travaux publics, et voté par la Chambre, réclamant la réintégration des cheminots.

Depuis, la situation n'a pas changé, si ce n'est que la misère des cheminots révoqués n'est accrue, ainsi que les tracasseries dont ils ont été l'objet.

Les révoqués ne peuvent trouver de travail, parce que les employeurs ont peur des Compagnies.

Ils sont l'objet d'une surveillance policière scandaleuse, le gouvernement a même empêché l'un d'eux de se présenter à un concours au ministère des Travaux publics.

M. Augagneur, ministre des Travaux publics. — J'accepte toute la responsabilité de cet acte.

Il s'agissait d'un concours pour l'inspection du travail sur les chemins de fer.

Le ministre a le droit d'examiner les titres et dossiers des candidats.

Celui dont il s'agit, comme j'ai pu le constater par ses notes, avait été révoqué à la suite de la grève, mais pour avoir contrevenu à la loi de 1845 en abandonnant le travail et en quittant sa machine.

Il m'a semblé qu'il n'était pas, dès lors, dans les conditions voulues pour être admis au concours. (Mouvements divers.)

M. Colly proteste; l'ouvrier en question conduisait seulement un coucou (Rires), ou machine servant à former les trains dans les gares.

— Vous êtes, ajoute-t-il, s'adressant au ministre, le complice des patrons de l'industrie privée ; vous ne valez pas mieux qu'eux. (Rires.)

A quoi aboutissez-vous ? à ce que l'Union catholique des cheminots, qui comptait 10 000 adhérents, en a maintenant 50 000 et en aura bientôt 100 000.

Vous dites que nous sommes les alliés de la réaction.

Mais vous, Messieurs les radicaux et radicaux-socialistes, si vous portez à vos chaînes de montre, en breloque, le triangle maçonnique égalitaire, vos femmes portent sur la poitrine la croix de Notre-Seigneur. (Appl. et rires.)

Pour marier vos filles, vous passez par le grand portail de l'église.

Vous donnez 0 fr. 50 aux quêtes pour l'école laïque et 100 francs pour le denier de Saint-Pierre. (Rires.)

Aussi, nous vous mettons dans le même sac que la réaction.

M. Delahaye. — Bravo ! (Rires.)

M. Colly. — Les serfs de la voie ferrée commencent à se dire qu'avec la République ils n'ont fait que changer de maîtres. (Mouvements divers.)

Un régime qui ne s'appuie plus sur les solides épaules du peuple est bien près de sa fin.

Il n'a plus à compter sur les travailleurs pour qu'ils aillent, avec leurs bannières, à la place de la Nation, lui faire un rempart.

L'orateur continue sur le même ton.

Prenez garde, dit-il, nous ne sommes qu'à quatre heures de chemin de fer de Bruxelles ! (Rires.)

Dans cette affaire de la grève, le glaive de la loi a été faussée par un homme qui l'a mis au service du capitalisme.

Assez d'injustice, assez de souffrances ; il faut, pour consolider le régime républicain, revenir à une vraie compréhension du droit et obtenir pour les cheminots la fin d'un traitement inhumain. (Appl. à l'extrême-gauche).

M. Augagneur, ministre des Travaux publics, répond.

Il dit que le gouvernement s'est heurté, en ce qui concerne la réintégration des cheminots révoqués, à la résistance absolue des Compagnies.

Au contraire, il a obtenu d'elles pour soulager les misères dont ont souffert les révoqués et leurs familles, un concours très efficace.

Le ministre indique ce qui a été fait ainsi pour ceux qui avaient droit à leur retraite, ou qui avaient plus de quinze ans de services, ou qui étaient dans des conditions diverses.

M. Ch. Dumont, ancien ministre des Travaux publics, réclame pour le ministère Monis le bénéfice de ces résultats.

M. Augagneur déclare n'avoir pas dit le contraire, mais il ajoute qu'il a obtenu des Compagnies des engagements qui constituent pour les intéressés une sécurité qu'ils n'avaient pas jusque-là, notamment quant à la reversibilité des pensions.

Les Compagnies n'ont fait aucune difficulté au point de vue financier.

Les agents qui avaient moins de quinze ans recevront, chèque fois que leur demande sera justifiée, un secours sérieux.

Les révocations sont fâcheuses pour ceux qui en sont l'objet, mais à l'heure actuelle, il serait injuste de parler de misères nombreuses.

J'ai là la liste de tous les révoqués, avec les emplois qu'ils ont obtenus depuis leurs pensions, et la situation qu'ils occupent.

M. Myrens. — Oui, il y a des pensions scandaleuses, Monsieur Augagneur ! (Rires.)

M. Augagneur. — Ne parlons donc pas des raisons de fait.

Si c'est affaire de principe qu'on soulève, la Chambre jugera.

Le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu, les Compagnies se sont refusées à le suivre.

Il serait indigne de lui et de la Chambre de s'arrêter à un ordre du jour de plus, qui ne serait qu'une manifestation platonique. (Bruit.)

Il n'est personne qui ne déplore des actes comme la grève de 1910, l'interruption d'un grand service public.

De la leçon qui résulte des événements, chacun doit faire son profit.

Il faut que les agents des grands services publics sachent qu'ils n'ont pas droit de faire grève. (Appl. et protestations), et qu'on comprenne que le gouvernement ne peut pas rester neutre devant d'aussi redoutables conflits.

Aujourd'hui, le conflit soulevé par la grève des cheminots de 1910 est un conflit terminé. (Bruit à l'extrême-gauche.)

M. Daniel Vincent rappelle que l'ordre du jour du 1 avril fut voté par onze des ministres actuels, dont M. Augagneur.

Il reprend cet ordre du jour et espère que la Chambre le votera de nouveau.

Quant à M. Briquet, il reproche aux retraites consenties aux révoqués d'être moins favorables que celles des agents qui ont quitté normalement le service.

L'ex-ministre Dumont vient à nouveau faire son propre panégyrique.

Il déclare qu'après la réintégration, prononcée par lui, des révoqués de l'Ouest-Etat, le service sur ce réseau a été meilleur que jamais. (Exclamations et rires.)

Puisqu'on a limité, dit-il, le droit de grève par la mobilisation des cheminots, on doit limiter le droit de révocation par la réintégration. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Échos parlementaires

UNE MOTION

Le groupe radical-socialiste va proposer à la Chambre, pour clôturer la discussion sur la motion Colly en ce qui concerne les cheminots, l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour conserver à l'Etat son droit de contrôle sur les relations des Compagnies de chemins de fer avec leur personnel, confirme son ordre du jour du 14 avril dernier. »

L'ordre du jour du 14 avril, auquel se rapporte l'ordre du jour actuel, était ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement, l'invite à intervenir près des Compagnies de chemins de fer pour obtenir la réintégration des cheminots dans les mêmes conditions que ceux de l'Ouest-Etat.

« Au cas où satisfaction ne lui serait pas donné, il pourra demander au Parlement les armes nécessaires pour arriver à ce résultat. »

M. Monis, qui était alors président du Conseil, avait accepté cet ordre du jour qui avait été adopté à la presque unanimité.

SÉNAT

Séance du vendredi 29 décembre

La séance est ouverte à 3 h. 25, par M. Antonin Dubost.

Le Sénat adopte dix projets d'intérêt local.

Un projet relatif au rocher de Fermery est adopté.

M. Halgan profite de la discussion de ce projet pour rappeler qu'il est urgent de venir au secours des habitants de la plaine de Vendée menacés par l'invasion de la mer. (Appl.)

Le projet approuvant une convention entre l'Etat et la Société méridionale de transport de force est adopté.

Le projet relatif aux conventions entre l'Etat et la Banque de France vient en discussion.

M. Louis Martin signale à ce propos des mesures favorables aux malheureux qui ont recours aux services du Mont-de-Piété. On prélève sur eux un intérêt trop élevé qui les écrase et empêche leur délibération définitive.

Ce que disent les journaux

La défense laïque

De M. F. Veuillot, dans l'*Univers* :

La défense laïque est une expression ductile et souple à laquelle on peut donner autant de formes diverses qu'au chapeau d'Arlequin. Les politiciens qui s'arrogent la mission de protéger les instituteurs ne lui attribuent pas toujours la même signification que les maîtres d'école eux-mêmes.

Nous avons entendu ces jours-ci le *Rappel* invoquer la surabondance d'illettrés sortis des établissements laïques, pour réclamer de nouvelles mesures défensives en faveur de ces maisons d'ignorance. Hier, c'était la défaite judiciaire essuyée par les instituteurs de la Mayenne, dans leur procès contre l'évêque de Laval, qui provoquait la *Lanterne* à demander des armes de surcroît contre les contempteurs de l'enseignement sans Dieu.

Mais nos magisters anticléricaux sont travaillés de soucis bien différents. Sans doute, ils éprouvent le besoin d'être défendus, — seulement c'est surtout contre leurs protecteurs.

Qu'elle se personnifie dans les délégués du pouvoir ou dans les représentants du peuple, la politique, dont ils furent si longtemps les instruments précieux et privilégiés, commence à leur sembler terriblement tyrannique.

Nos lecteurs sont au courant de l'affaire Léger. La protestation de l'Amicale de la Dordogne n'est pas moins symptomatique et menace de prendre une extension tout aussi dangereuse. Les instituteurs périgourdins se plaignent avec amertume et colère du sabotage régulier dont ils sont victimes, dans leur avancement, de la part de tous les élus du pays. Du plus petit maire au plus gros député, tous les politiciens se jouent sans vergogne aussi bien des titres individuels que des règlements généraux. C'est le règne indécent de l'arbitraire et de la faveur. L'Amicale de la Dordogne est résolue à se défendre par tous les moyens, légitimes ou non. Ou plutôt tous les moyens lui paraissent légitimes, quand il s'agit de se défendre.

A cette levée de férules, les organes officieux répondent gravement en émettant le vœu que la Chambre adopte au plus tôt le statut des fonctionnaires. Hé ! Messieurs, votre plaisanterie avance de trois mois. Nous ne sommes encore qu'au 1er janvier !

René Bazin

De M. J. Normand, dans l'*Echo de Paris* :

La *Revue hebdomadaire* publie un nouveau roman de René Bazin. Elle a donné, à cette occasion, un excellent portrait de l'auteur des *Oberlé*, en costume d'académicien. La tête est jolie, avenante et sérieuse néanmoins ; les traits sont délicats et réguliers ; les yeux larges et un peu mélancoliques. Une moustache, sagement hérissée, ombrage une bouche fine ; partant du haut du front, une raie correcte divise en deux la chevelure épaisse et jeune. Le menton, d'un ferme dessin, surmonte un col droit à pointes élégamment cassées et le nœud discret d'une cravate blanche. Au résumé, la physionomie d'un capitaine de hussards très doux, très discret, ayant un peu souffert et beaucoup médité.

*

C'est seulement par sa vie et par son œuvre que je connais M. René Bazin ; car, de sa personne, je n'ai que le souvenir imprécis de trois ou quatre rencontres furtives et de vagues propos échangés. Mais je sais, comme tout le monde, combien cette vie simple, laborieuse et dignement familiale a droit à tous les respects. On affirme que l'homme est de commerce charmant et sûr, d'une modestie rare, d'une parfaite courtoisie. S'il est vrai que l'on retrouve toujours l'auteur dans ses écrits — (l'axiome, à mon avis, est souvent contestable), — toutes les qualités de M. René Bazin imprègnent son œuvre entière. Et j'y ajouterai l'honnêteté, la belle et noble honnêteté qui n'a rien de la fadeur ni de la mièvrerie, mais qui s'impose, au contraire, de façon mâle et courageuse. J'insiste sur cette dernière épithète. Il faut, en effet, un réel courage — (et j'ajoute aussi un réel désintéressement) — pour être, de nos jours, un écrivain honnête, foncièrement honnête. René Bazin eut cette hardiesse et ne s'en départit jamais. Depuis ses débuts, depuis une *Tache d'encre* et la *Sarcelle bleue*, ses premiers succès, jusqu'à la *Douce France*, sa dernière victoire, il n'a pas une seule fois failli à l'idéal de noblesse et de pureté qu'il s'était imposé, ou plutôt que ses convictions et sa conception de la vie lui avaient dicté.

L'étiquette d'écrivain honnête fait, je le sais, sourire bien des gens. Ne vouloir produire que des livres qui puissent être lus par les honnêtes femmes — (il y en a encore) — et par les jeunes filles, constitue évidemment une tare aux yeux de tous ceux pour qui la morale est une vieille gêneuse empêchant de danser en rond et même de sauter en l'air. Les exhibitions scandaleuses et les attractions décolletées des music-halls ne sont pas évidemment pour les jeunes gens une préparation très indiquée aux lectures idéalistes. Il est permis cependant de croire que le goût et la recherche de la propreté morale ne sont pas définitivement abolis quand on constate le succès continu et progressif des romans de René Bazin. Dans la liste des ouvrages « du même auteur » imprimée en tête de ses nombreux volumes, M. Bazin plus modeste que nombre de ses confrères, n'indique pas toujours le nombre des éditions tirées ou des exemplaires vendus. Mais la renommée d'un auteur, quand elle est établie comme celle-là, n'a pas besoin de se rappeler à la mémoire des lecteurs. Ils savent, quand ils achètent « un Bazin », qu'ils s'offrent quelques heures de joie élevée et saine, qu'ils introduisent dans leur maison un ami dont ils n'auront jamais à rougir, ni pour eux-mêmes, ni pour ceux dont ils ont charge d'âmes. Et quand, à cette conviction, se joint — (comme s'est toi le cas) — la certitude d'un régal littéraire très fin dû à une étude très fouillée des caractères, à un sentiment très aigu de la nature, à un style d'une élégance et d'une saveur bien française, il est aisé de comprendre pourquoi l'annonce d'un prochain volume signé d'un nom si justement aimé réjouit les hommes, les femmes, les jeunes filles... et les libraires.

J'ai cité plus haut la *Douce France*. Ce très beau livre parut, comme on sait, dans ce journal avant d'être mis en librairie. Son succès fut considérable et mérité. Il serait bien tard aujourd'hui pour dire tout ce qu'il vaut, tout ce qu'il contient de sain, de vigoureux, de réconfortant, de délicatement ému. Certaines pages en demeureront classiques, telles que celles sur Jeanne d'Arc, Pasteur et Millet, ainsi que les si fines et si ingénieuses esquisses des métiers, depuis le laboureur jusqu'à la dentellière. A lire ce livre, on éprouve la sensation exquise de mordre dans un beau fruit poussé en bon terrain, au vent libre, sous un soleil clair et dru.

Quant à moi, j'avoue l'avoir lu un peu tardivement. Lit-on jamais comme on veut, ce qu'on veut et autant qu'on veut, à Paris ? C'est seulement l'été dernier, à la fin d'août, en quittant la capitale, que je le mis dans ma valise ; et je fis ce geste avec d'autant plus de plaisir qu'une petite malice s'y mêlait. Je partais, en effet, pour un séjour en Allemagne, et je me promettais un plaisir de raffiné à déguster cette prose si patriotique en pays hostile, sinon ennemi.

Mon attente ne fut point déçue ; elle fut même surpassée. Je me trouvai en effet obligé, par des circonstances indépendantes de ma volonté, de prolonger pendant six semaines un séjour qui n'en devait durer que deux. J'eus donc tout le loisir de lire et de relire la *Douce France* en pleine Allemagne et au moment où les relations entre les deux pays étaient le plus tendues. Est-ce à cette particularité que je dois mon très vif amour pour ce livre ? Il me semble bien pourtant qu'avec *les Oberlé*, c'est le chef-d'œuvre de René Bazin. C'est, en tout cas, le livre le plus direct qu'il ait écrit, celui où, sans avoir recours à la fiction des personnages du roman, il s'adresse tout droit au lecteur et lui donne le plus de sa personnalité morale. Et c'est le plus joli cadeau qu'il lui puisse faire.

Le centenaire de Jeanne d'Arc à Paris

Voici de larges extraits de la lettre que S. Em. le cardinal Amette adresse au clergé et aux fidèles :

Nos très chers Frères,

Nous sommes revenu de Rome l'âme toute pénétrée de reconnaissance pour les bontés dont Notre Très Saint-Père le Pape s'est montré prodigue, non seulement à notre égard, mais à l'égard de notre cher pays.

En appelant le même jour quatre Français à prendre place dans le Sacré Collège des cardinaux, le Souverain Pontife donnait déjà une preuve non équivoque de l'affection qu'il garde à la Fille aînée de l'Eglise. Mais il a daigné manifester ses sentiments pour elle d'une façon plus expresse encore, dans des paroles toutes *remplies d'amour paternel* et de réconfortante confiance, qui ont profondément ému vos cœurs comme le nôtre.

Et voici que, la première fois que nous vous écrivons comme cardinal de la Sainte Église Romaine, c'est pour vous annoncer un nouveau témoignage de l'affectueuse sollicitude du Vicaire de Jésus-Christ envers la France.

Une lettre du prélat secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 1er décembre, nous a notifié cette faveur, et nous sommes heureux de vous en faire part.

Le 6 janvier prochain sera le cinquième anniversaire centenaire de la naissance de notre bienheureuse Jeanne d'Arc.

Une telle date ne saurait passer inaperçue pour des cœurs français.

Pour ne pas partager votre pieuse attention au jour de la solennité si importante et si populaire de l'Epiphanie, nous fixons pour notre diocèse la célébration de cette messe au dimanche 14 janvier qui est d'ailleurs le jour consacré par nous chaque année à des prières publiques pour la France. Ce sera aussi le jour où l'on solennise dans nos églises la fête de sainte Geneviève, mais il nous sera facile d'unir dans nos hommages et dans nos prières ces deux vierges, dont l'une a mérité d'être appelée « la mère de la patrie », tandis que l'autre en a été la rédemptrice.

En conséquence, le dimanche 14 janvier prochain, dans toutes les églises de notre diocèse, on chantera une messe votive solennelle de la bienheureuse Jeanne d'Arc, avec *Gloria* et *Credo*.

Dans les églises où il n'y aurait qu'une messe, ce devait être la messe du jour qu'il n'est pas permis d'omettre.

Nous profiterons avec joie, N. T. C. F., de ces dispositions si bienveillantes du Très Saint-Père, et nous prierons avec plus d'ardeur que jamais, en union avec la bienheureuse Jeanne d'Arc, pour notre bien-aimée patrie.

Autant que personne nous avons à cœur tous ses intérêts, son honneur, sa paix, sa prospérité, sa vraie grandeur ; mais parce que nous savons que tous ces biens dépendent principalement de sa fidélité à Dieu et à sa vocation chrétienne, nous sommes avant tout soucieux de lui garder ou de lui rendre sa foi antique et les vertus dont cette foi est le principe. Pour sauver la France de l'anarchie du dedans et de l'invasion du dehors, Jeanne d'Arc voulait tout d'abord la rendre à Jésus-Christ, son véritable Roi, dont le souverain légitime n'était à ses yeux que le lieutenant. A son exemple et aidés par elle, supplions Dieu de rétablir parmi nous le règne de son Fils ; promettons-nous d'y travailler de plus en plus avec un généreux courage ; et puissions-nous hâter ainsi les jours meilleurs dont Pie X nous annonçait naguère l'approche !

✝ NOS AMIS DÉFUNTS

MON JÉSUS, MISÉRICORDE

300 j. d'indulg. applic. aux déf. (30 mai 1819)

Mme la marquise de Baudry-d'Asson, née de la Rochefoucault-Bayers, femme du député de la Vendée, 73 ans, à La Garnache (Vendée). — M. de Bessières, 70 ans, à Cahors. — M. Rivière, 56 ans, à Cahors. — M. Paul de Cesnac, 60 ans, à Brive. — M. Boredon, 65 ans, à Brive. — M. Personne, 70 ans, à Brive.

Informations du soir

L'AFFAIRE DU PARAGUAY

Le Parquet saisi par le garde des sceaux de l'affaire du Paraguay, a commis M. Drioux pour procéder à l'instruction de l'affaire.

Ce magistrat a reçu cet après-midi communication du dossier qui contient : la plainte de M. Langeron, la déposition de M. Hans, consul du Paraguay, qui, à son tour, a porté plainte contre M. Langeron ; la déposition de M. le comte Lenoble, chancelier du Paraguay, signataire des circulaires et prospectus de l'émission ; la déposition de M. Damart, le banquier qui a lancé l'émission ; et enfin, la déposition de M. Dupuy-Dutemps, directeur de l'International Bank.

LA PLAINTE DE M. CECCALDI

M. Bloch Larroque, substitut du procureur général a reçu cet après-midi M. Terrot de Lavallette, le magistrat objet de la plainte de M. Ceccaldi, et lui a donné lecture de cette plainte.

M. Terrot de Lavallette lui a répondu par une note écrite.

M. Caillaux, président du Conseil, a reçu ce matin M. Léon Bourgeois, président de la Commission sénatoriale chargée d'examiner l'accord franco-allemand.

LES ESPAGNOLS DANS LE RIF

Madrid, 29 décembre. — Les pertes officielles dans le combat du 25 sur l'oued Ke-t sont de : 1 colonel, 3 capitaines, 8 lieutenants et 65 soldats tués.

Blessés : le général Ros, 2 officiers supérieurs, 16 autres officiers et 210 soldats.

Les hostilités continuent.

FEUILLETON DU 30 DÉCEMBRE 1911 — 4 —

AME POLONAISE

Elle se sauva jusqu'à sa chambre en craignant d'entendre le bruit d'une fatale détonation. Là, recueillant ses esprits, Mme de Viremont n'eut pas lieu de se féliciter du succès de sa diplomatie qui n'avait réussi qu'à faire appeler auprès de sa fille une compagne dont elle redoutait l'influence. Il lui fallut renfermer ses impressions qui devaient, à sa grande stupéfaction, changer radicalement trois jours plus tard.

Mme d'Ethel étant fort souffrante, Mlle Hélène ne pouvait pas songer à l'abandonner. Elle craignait, l'hiver commençant mal, que cet état ne se prolongeât, et aimait mieux prévenir son frère qu'il n'avait pas à compter sur elle.

Le courrier était déposé chaque matin sur le bureau du maître de la maison qui le trouvait en entrant dans la salle du Chapitre. Toutes les fois que l'écriture de sa sœur s'y rencontrait, il prenait sa lettre avant toute autre partie de sa correspondance. Celle qui contenait la réponse dont Mme de Viremont devait se réjouir plongea Albert des Vignes dans un réel chagrin et dans de cruelles perplexités. La tête dans ses mains, il regrettait pour la première fois d'avoir épousé Marguerite. Sa conscience d'une extrême délicatesse lui reprochait de n'avoir pas prévu que cette jeune fille, reine des salons parisiens, ne saurait être heureuse dans l'austère château des Glandiers. L'amour qu'il lui témoignait pouvait-il compenser toutes les affections dont elle se trouvait séparée ?... Dans la morne platitude des journées d'hiver à la campagne, quels regrets devaient surgir à la pensée de l'existence variée qu'elle avait menée jusqu'alors !... S'il lui donnait toute liberté pour aller la reprendre, quelle fausse position pour une si jeune femme. A quels dangers ne l'exposait-il pas ? Une idée lancinante comme un coup de poignard traversa l'esprit du pauvre mari. Quitter la Normandie pendant trois ou quatre mois et les passer à Paris.

Un coup d'œil jeté autour de lui démontra l'impossibilité d'une pareille solution. Les dossiers contenant le plan des travaux attendus par des collègues pour diriger ou compléter les leurs semblaient dire : « La mort seule peut te délier de tes obligations envers nous. Un savant ne s'appartient pas. »

Dans son trouble, le mari de Marguerite se prenait à envier le calme répandu sur les traits des saints de pierre qui paraissaient le regarder avec compassion. Eux aussi lui faisaient entendre une voix intérieure parlant de l'inconstance des bonheurs d'ici-bas, des luttes, des déceptions que l'homme doit subir avant d'atteindre l'éternelle paix trouvée en Dieu seul. Tous aussi auraient pu parler d'abnégation, de sacrifices... N'avaient-ils pas pratiqué ces vertus jusqu'au plus sublime héroïsme ?

Albert des Vignes avait l'âme trop fortement, trop sérieusement chrétienne, pour repousser ci-après présenté par M. Carpot : les nobles insinuations qui se dégageaient de sa méditation. Il n'aurait pas hésité si le but de son sacrifice eût été à la hauteur du déchirement qui allait se produire dans sa vie ; mais tout au contraire en se privant du charme que Marguerite répandait autour d'elle, de la douce intimité à peine ébauchée, encore remplie de promesses, était-ce faire le bonheur de la jeune femme ? Il la rendait à la vie futile, mondaine, dangereuse par conséquent ; il la livrait sans contrepoids à l'influence de Mme de Viremont, dont le caractère ne lui inspirait aucune confiance.

M. des Vignes se voyait entouré de difficultés si inextricables qu'il en était arrivé à souhaiter une circonstance venant, en dehors de sa volonté, décider de son sort ; tout au moins une indication sur la ligne de conduite à suivre. Il essaya, sans pouvoir s'appliquer à quoi que ce soit, de s'adonner à plusieurs occupations et avait de dépit jeté la plume sur l'écritoire, lorsqu'on vint le prévenir que son notaire le demandait. Il s'agissait de définir la limite de pièces de terre nouvellement achetées par le propriétaire des Glandiers. Le travail avec l'arpenteur dura un certain temps, et midi allait sonner au moment où le notaire demanda sa voiture. M. des Vignes le retint à déjeuner en faisant prévenir sa femme de la présence de ce nouveau convive.

Pendant le repas, celui-ci, qui avait été clerc dans une étude de Paris, crut devoir vanter le charme de la capitale au détriment de la province. Plutôt maladroitement, il fit un parallèle entre la vie enfiévrée mais charmante qu'on mène à Paris, et cette routine de chaque jour dans laquelle on s'engourdit loin de lui. Evidemment, il voulait poser devant ces dames ; les termes mêmes dont il se servait étaient prétentieux et elles auraient eu envie de s'en moquer si ses idées n'avaient répondu à leur état d'esprit. Mme de Viremont abonda dans ce sens, ce qui importait peu à son gendre, tandis qu'il constatait avec peine que Marguerite, tout en essayant de protester contre un jugement aussi exclusif, avait eu de fugitifs éclairs dans les yeux où maintenant perlait aussi une larme, ce qui démontrait combien au fond du cœur elle ressentait tout ce que le notaire exprimait.

Ce fut pour M. des Vignes l'indication qu'il avait souhaitée.

— Je ne veux pas avoir une victime à mes côtés, se dit-il, et le soir même, il demanda, pour la forme, à la jeune femme, si elle serait bien aise de partir en même temps que sa mère.

Elle se jeta à son cou en lui disant :

— Que vous êtes bon !

Puis elle ajouta :

— Ce ne sera pas pour longtemps, je reviendrai sitôt après avoir aspiré quelques bouffées d'air parisien et avoir commandé mes toilettes d'hiver...

— Il n'en faudrait pas beaucoup si vous deviez le passer aux Glandiers, reprit Albert avec un sourire dont l'abat-jour posé sur la lampe empêcha Marguerite de remar